

FONCTIONNEMENT:

- 25 participants par groupe au maximum
- Sur inscription auprès du Relais (cf programme)

LIEUX ET HORAIRES:

de 9h30 à 11h15:

- le mardi à St André sur Orne
- le jeudi à May sur Orne ou Fontenay le Marmion (selon dates définies au programme)

De 9h15 à 11h00:

- Le vendredi à Clinchamps sur Orne

MATÉRIEL :

- Des chaussons pour les enfants et les adultes
- Un tablier ou des vêtements qui apprécient les traces
- Une serviette de toilette par mesure d'hygiène si l'enfant a besoin d'être changé
- Des vêtements peu fragiles et confortables

CONTACT:

Sophie Lecarpentier,
éducatrice de jeunes enfants
Bureau: 17 rue de Biganos
14320 ST MARTIN DE FONTENAY
Tel: 09.77.76.97.68
mail: ram.pitchouns@mfn-ssam.fr



LES MATINEES D'ÉVEIL

RÈGLES DE VIE

Éveil et socialisation

Temps collectifs

Bien-être

JEU

Ce sont des temps d'accueil collectif organisés par le R.A.M. pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés par les parents employeurs et/ou les professionnel-le-s de l'accueil individuel (assistant-e-s maternel-le-s et employé-e-s de garde à domicile).

Adultes

Observation

Pratiques professionnelles

Enfants

INTÉRÊTS DES RÈGLES DE VIE :

- Assurer un cadre d'accueil adapté au jeune enfant et à l'adulte qui l'accompagne
- Favoriser un fonctionnement collectif cohérent, respectant la diversité et la place de chacun (enfants et adultes)
- Contribuer à enrichir les pratiques professionnelles et éducatives

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Public concerné : enfants, assistant-e-s maternel-le-s, employé-e-s de garde à domicile et leurs parents employeurs sur les communes partenaires du R.A.M.
- L'autorisation parentale est obligatoire. Elle doit être remplie, signée par les parents et retournée au R.A.M.
- Adhésion aux règles de vie et au règlement de fonctionnement

RÈGLES DE VIE : L'ART DE VIVRE ENSEMBLE

- Participer lorsque l'état de l'enfant/de l'adulte le permet (en bonne santé, reposé...),
- Être disponible pour l'enfant (modérer l'usage des appareils photos et des téléphones portables)
- Sécuriser l'enfant par une présence à ses côtés et/ou le regard
- Laisser l'enfant libre de participer ou non aux activités proposées (ex: motricité, activités manuelles...)
- Prendre part activement aux différents temps proposés (activité, retour au calme, chants, rangement...)
- Veiller à avoir des échanges en lien avec l'accueil de l'enfant sans jugement ni critique
- Partager des valeurs de solidarité et de bienveillance envers chaque participant
- En cas de non-respect de ces règles de vie, se référer au règlement de fonctionnement et au projet de service du R.A.M.

L'animatrice peut vous accompagner individuellement pour toute question spécifique.